



Suppression d'avantages en nature au travail

Par **isa66**, le 10/01/2013 à 13:51

bonjour Je viens vers vous car je me sens lésée et je souhaiterais savoir si je peux faire quelque chose :
Je suis employée depuis presque 7 ans dans une grande enseigne de prêt-à-porter qui a été rachetée par un grand groupe depuis au moins 4 ans. Nous, personnel de l'enseigne, avons droit depuis toujours à une réduction de 50% sur ce que nous achetons. Aujourd'hui, nous n'y avons plus droit! Mais ils ont essayé de trouver une solution qui soit disant ne devait pas nous désavantager. Voici la solution qu'ils ont trouvé : chaque trimestre, nous recevront un bon d'achat de 80€ pour nous acheter une "tenue de travail". Il nous a été précisé qu'il s'agit d'un haut et d'un bas que nous ne pourrions en aucun cas porter en dehors du travail. Passé le trimestre, nous devrions rendre cette "tenue de travail" qui partirait dans une benne destinée aux bonnes oeuvres! Je ne sais quoi penser! Surtout quand on sait que les salariées d'un magasin de chaussure, appartenant au même groupe, bénéficient des 80€ par trimestre pour l'achat de chaussures qu'elles ne doivent pas rendre, qu'elles bénéficient en plus de différentes primes dans l'année (ex : pour la rentrée scolaire, la fin d'année : un carnet de chèques cadhoc et d'autres primes dont nous ne bénéficions pas). Comprenez mon sentiment d'injustice quand on travaille pour un smic et qu'on a du mal à joindre les 2 bouts. Du fait, je vous serais bien reconnaissante si vous pouviez me donner des infos sur mes recours possibles. Merci. Cordialement.

Par **pat76**, le 10/01/2013 à 15:52

Bonjourrrrr Je suppose que vous avez des délégués du personnel et éventuellement un comité d'entreprise, il serait peut-être temps d'évoquer la situation avec eux.

Par **isa66**, le **10/01/2013** à **22:17**

Merci Monsieur ou Madame CHAMFORT pour votre réponse rapide et pour votre conseil. Je pense que je vais voir avec le ce, au risque de passer pour la casse pied de service alors que personne ne dit jamais rien ! Bien cordialement.